



# SURDITÉ ET SURDITÉ PARTIELLE

**PROGRAMME ET SERVICES DESTINÉS À  
L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

---

*Réussir ensemble!*  
**SERVICES À L'ÉLÈVE**

Nos **SERVICES EN SURDITÉ ET SURDITÉ PARTIELLE** sont assurés par un personnel d'expérience, compétent et qualifié.

L'enseignant itinérant en surdité et surdité partielle a reçu une formation universitaire lui permettant d'évaluer les habiletés langagières et auditives de l'enfant ainsi que d'appuyer les écoles et les familles dans le développement du langage et l'insertion en salle de classe de l'enfant.

## TYPES DE SERVICES

Nos services sont offerts sous deux formes afin d'appuyer les différents besoins des élèves :

Un **SERVICE CONSULTATIF** permet au personnel des écoles de mieux comprendre les besoins particuliers de l'élève.

Suite à des observations de l'élève et à une prise de connaissance du dossier, notre professionnel propose aux enseignants et au personnel de soutien les adaptations pertinentes à mettre en place pour cet élève. Il apporte également son expertise lors de l'élaboration du *plan d'enseignement individualisé* (PEI).

Un **SERVICE DIRECT** qui permet de développer les habiletés langagières et auditives de l'élève en s'appuyant sur le curriculum de l'Ontario.

L'enseignant itinérant travaille alors individuellement avec l'élève tout en faisant participer le personnel de l'école et la famille aux séances d'intervention afin qu'ils puissent transférer les stratégies utilisées dans toutes les activités quotidiennes de l'élève.

## VOTRE ENFANT ENTEND-IL BIEN?

Voici quelques indices pouvant aider à déceler une surdité ou une surdité partielle.

Votre enfant :

- ne répond pas à son nom?
- vous demande de répéter souvent?
- ne réagit pas aux sons doux ou forts?
- parle peu ou a un langage difficilement compréhensible?
- parle fort?
- oublie souvent les fins de mots ou certains sons lorsqu'il parle?
- ne vous « écoute » pas?
- semble avoir des difficultés de compréhension?
- a un retard de langage ou a commencé à parler tard?

Si vous avez des inquiétudes au sujet de votre enfant, discutez-en avec son enseignant. Ce dernier pourra ainsi référer votre enfant à l'équipe-ressource de l'école qui, par la suite, pourra recommander l'intervention de nos services en surdité et surdité partielle, si cela s'avère nécessaire.

**NOTEZ :** Vous devrez signer un **formulaire de CONSENTEMENT** avant que le service en orthophonie puisse intervenir auprès de votre enfant.

Les **SERVICES À L'ÉLÈVE** visent un travail d'équipe multidisciplinaire qui offre une expertise professionnelle axée sur le respect et la reconnaissance des différences individuelles dans le but de fournir des services efficaces à l'élève et à l'école tout en créant un partenariat dans la communauté.

## COORDONNÉES DES SERVICES À L'ÉLÈVE

### Services à l'élève

Conseil scolaire catholique MonAvenir  
52, rue Pearl sud, Hamilton ON L8P 3W8  
Tél. : 905-524-2503 ou 1-877-646-9091  
Télé. : 905-524-1567



[CscMonAvenir.ca](http://CscMonAvenir.ca)

